

Les zones de grand écoulement du vieux Rhône

Constat

Définition

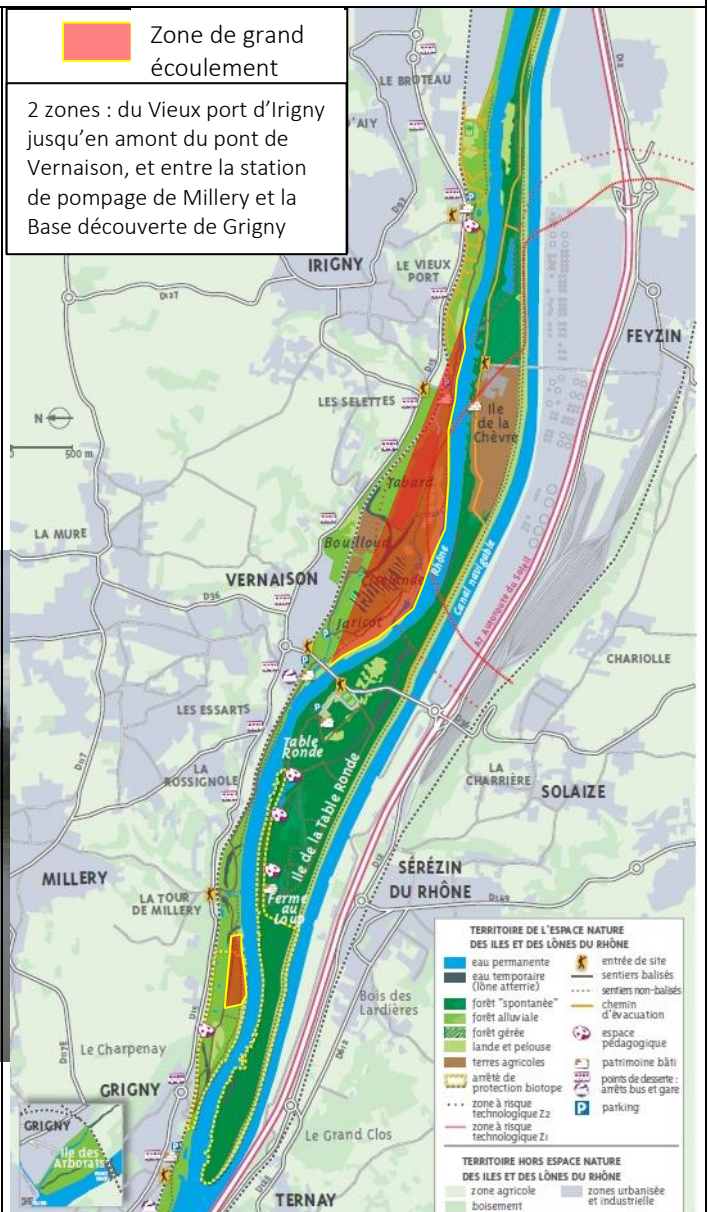
Les plages du vieux Rhône, les berges et certaines zones basses sont inondées fréquemment. La situation à l'aval du barrage de Pierre Bénite, l'obligation de laisser s'écouler les crues pour éviter l'inondation de Lyon conduisent à identifier et à gérer des zones dans lesquelles les obstacles à l'écoulement des crues doivent être éliminés.

Il s'agit de zones de contact entre la terre et l'eau, intéressante pour le paysage et l'écologie (castor, hérons...).

Des bonhommes de crues sont installés afin de sensibiliser les promeneurs à la montée des eaux.



Zone de grand écoulement inondée, à Vernaison.



Evolution prévisible sans intervention et conséquences possibles

En l'absence d'intervention, les espèces colonisatrices (peuplier noir, Renouée en particulier) coloniseraient les plages de galet, les berges verraient la dynamique d'évolution naturelle des milieux ouverts vers le boisement se dérouler.

Par conséquent, les arbres ralentiraient l'écoulement des crues, provoqueraient une élévation du niveau d'eau à l'amont, liée au ralentissement de l'écoulement.

Des embâcles par accumulation des corps flottants dans les arbres occupant le lit majeur se formeraient et provoqueraient soit des ruptures brutales avec érosion soit détournement du fleuve qui chercherait des zones de moindre résistance pour s'écouler. Sur les berges, la chute d'arbres de grande taille pourrait déstabiliser les anciennes digues.

Aussi, la végétation colonisatrice et invasive (Renouée) se développerait et banaliserait le paysage, étouffant les autres espèces présentes.



Zone de renouées dans la zone de grand écoulement, en amont du pont de Vernaison.

Objectifs

- Maîtriser le développement des espèces colonisatrices et invasives
- Pratiquer une gestion écologique de la zone (pâturage, voir fiche associée)
- Assurer le bon écoulement du Rhône, éviter la chute d'arbre dans le lit du fleuve (embâcles).

Description/Travaux

Période d'intervention

Du 15 septembre au 15 mars (pour éviter les périodes de reproduction des oiseaux).

La mise en pâturage peut s'effectuer au printemps et en été.

Nature des travaux

• Plages du vieux Rhône

- Les plages sont broyées une fois par an entre le 15 septembre et le 15 mars. (VOIR DATE CNR)
- Des secteurs de régénération des saules et peupliers sont délimités ; ils ne sont coupés qu'une fois tous les 5 ans environ, pour offrir une nourriture pour les castors ?

• Berges du Rhône, enrochements Girardon

- Les ligneux (gros saules) qui poussent dans les digues risquent de dégrader les enrochements en cas de chute ; le bois mort dans le fleuve pose un problème à la navigation. Ces arbres sont souvent en fin de vie.
- Les ligneux en pied de berge, surtout lorsqu'ils sont morts ou inclinés, doivent être coupés entre le 15 août et le 15 mars.
- Les arbres coupés sont débités et remontés en tronçons sur la berge ; ils sont ensuite évacués.
- Dans des zones de régénération des saules (casiers..), il est possible de laisser les pousses pendant quelques années sans les couper, pour les castors. FAUCHAGE CHAQUE ANNEE ?

Effectuée par la CNR, la coupe des arbres sur les digues peut être progressive.

Il est prévu, suite au REX de la réhabilitation des Lônes de Pierre Bénite, d'intervenir sur les enrochements et casiers Girardon.

• Zones basses (Selettes...)

- Broyage des prairies entre le 15 juillet et le 15 mars
- Gestion des casiers :
 - Soit par maintien en zone ouverte type prairie, avec lutte contre la renouée et espèces invasives,
 - Soit par gestion d'une saulaie basse (sources de boutures) jusqu'à un diamètre de 8-10 cm, et recépage par rotation,
 - Soit par évolution vers le boisement : les saules, peupliers, frênes ... seront favorisés au détriment des espèces invasives comme l'érable négundo.
- Mise en pâturage de certaines zones définies (fiche technique opérationnelle correspondante)

• Bordure arrêté de biotope Ile de la Table Ronde

- Abattre les arbres susceptibles d'être emportés par les crues et de causer une gêne à la navigation. Billonnage et tronçonnage, laissés sur place à l'intérieur des boisements
- Assurer une gestion graduée des berges par maintien d'une végétation arbustive, de régénération ou repousse de saules et peuplier favorable au castor, voire plantation de bouture si nécessaire

Etudier la possibilité de favoriser l'extension de la roselière existante

• Zone de grand écoulement de Vernaison (amont du pont)

- Mise en pâturage (parc en clôture non fixe), sur 3 ha
- Lutte contre la Renouée ?

• Zones de Grigny (aval de la station de pompage)

- Mise en pâturage
- Entretien et sécurisation des sentiers
- Gestion des bords du Rhône par la CNR

Précautions particulières

- Laisser une hauteur de souche favorable à la repousse des ligneux en pied de berge pour favoriser la repousse de saules et peupliers favorables au castor. NON VOULU PAR CNR
- Respecter les bosquets, fourrés et arbustes conservés lors de la restauration.
- Respecter les limites entre zones herbacées, espaces boisées et buissonnants. Ces limites doivent être le moins linéaires possibles.
- Ne pas créer de chemins d'accès, ni élargir les chemins existants : accès par chemins carrossables

existants, sans passage sur les prairies voisines.

- Billonner les arbres abattus et si possible enlever les résidus de coupe dans la mesure du possible, par broyage avec récupération et valorisation des déchets verts pour les éléments de diamètre relativement fin
- Pour le pâturage, il est nécessaire de tenir compte des éventuelles crues, et des périodes sujettes à cela (printemps et automne).



Bonhomme de crue, gradué, témoin des inondations possibles

Intérêts pédagogiques

Les zones de grands écoulements illustrent de nombreuses facettes du fleuve comme :

- + la prise de conscience de la puissance du fleuve et des niveaux de crues qu'il peut atteindre.
- + la dynamique de recolonisation des espaces dégagés par les crues,
- + la gestion des déchets au travers des nombreux dépôts observés,
- + la dynamique du fleuve liée à l'eau et au transport solide,
- + la connaissance des comportements à observer au bord d'un fleuve ;
- + les différents milieux naturels,
- + les traces d'animaux,
- + le paysage
- + le pâturage et ses atouts



Trace de castor



Pâturage sur les bords du Rhône à Grigny

Suivis scientifiques

- Suivi du pâturage : photos (interne) et insectes coprophages (FRAPNA, 2015, voir fiche pâturage)
- Suivi de la végétation : CBNMC, plantes invasives
- Suivi des orchidées ?

Temporalité des actions liées/temps de travaux